

Le 6 mars 2020

Depuis plus de 10 ans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) stagne, les effectifs sont en baisse faute de recrutements sur poste pérenne alors même que le nombre d'étudiants est en forte augmentation. Cette situation va conduire inévitablement à un décrochage de la recherche française et affaiblir sa capacité à répondre aux grands défis de ce siècle et à former les étudiants au plus haut niveau de qualification.

Partant de ce constat, le personnel du C2N (réuni en Conseil d'Unité ou Assemblée Générale) se réjouit de la volonté affichée du gouvernement de remédier à ces maux par la mise en place d'une loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR).

Dans son volet budgétaire, une montée en puissance du financement de la recherche, dont 1% du PIB consacré à la recherche académique, devrait permettre une augmentation significative de l'emploi scientifique statutaire ainsi que l'augmentation des crédits de bases souhaité par l'ensemble des acteurs. Néanmoins nous partageons les doutes émis par la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN) du CNRS et nous constatons qu'il n'existe à ce jour aucun calendrier quant à la mise en place de cet effort budgétaire.

Concernant son volet ressources humaines, nous exprimons notre vive inquiétude. Alors même que l'emploi statutaire est la clé de la réussite de notre système de recherche, garantissant la stabilité nécessaire au temps long inhérent à la recherche de qualité, les orientations actuelles ne visent qu'à une dérégulation des statuts et des recrutements. Les 'tenures tracks', concept importé d'un système universitaire radicalement différent du nôtre, le « CDI de projet » couperet destiné à la fonction publique récemment paru au Journal officiel, de même que le CDI scientifique envisagé, ne feront qu'aggraver la situation précaire des nouvelles générations de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

De plus, nous constatons la volonté de dérégulation du statut des enseignants-chercheurs (suppression des 192h statutaires et de la qualification, remise en cause du Conseil national des universités - CNU, modulation des services, création de nouveaux contrats de travail hors du statut actuel). Nous nous associons donc à la commission permanente du CNU pour demander le maintien du statut des enseignants-chercheurs.

Enfin la LPPR traite de la compensation des inévitables pertes de pension des personnels de l'ESR liées à la récente réforme des retraites. L'enveloppe aujourd'hui chiffrée pour une revalorisation indemnitaire reste très en-deçà des attentes, et la voie des primes individuelles semblent envisagée pour y remédier. Nous anticipons que l'exacerbation de l'individualisation des primes dans un contexte budgétaire tendu, nuira aux efforts collectifs qui sont le socle d'une recherche académique de qualité.

Nous soutenons donc les propositions émises par la motion du CPCN du CNRS et plus largement les différentes actions de la communauté pouvant amener à un véritable débat public sur les missions et les moyens alloués à l'ESR. Nous souhaitons réaffirmer notre profond attachement à un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité bénéficiant à l'ensemble de la nation.

La présente motion a été votée à l'unanimité par le Conseil d'Unité du C2N